



Aux contribuables de la Municipalité d'Authier

AVIS PUBLIC

Est donné par la directrice générale et greffière de la Municipalité d'Authier :

Que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a accordé à la municipalité d'Authier, une prolongation de délai jusqu'au 1^{er} mars 2024 pour adopter les règlements de concordance ;

Donné à Authier, ce 8 février 2024

Rachel Barbe

Directrice générale et greffière